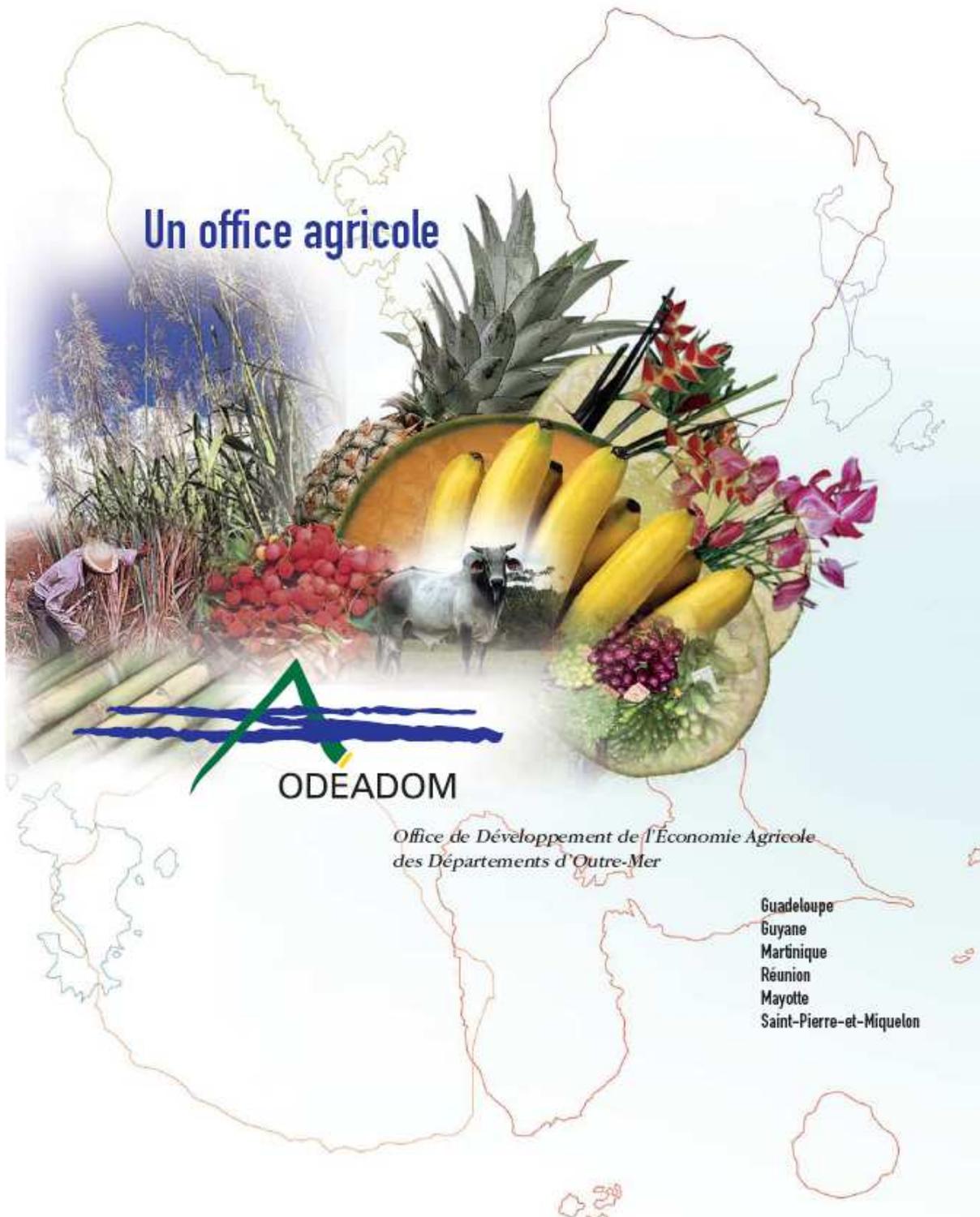


COMMUNIQUE DE PRESSE
CONSEIL DE DIRECTION DU 19 AU 22 NOVEMBRE 2007

Un office agricole



ODEADOM

*Office de Développement de l'Économie Agricole
des Départements d'Outre-Mer*

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Conseil de Direction de l'ODEADOM s'est déroulé à Montreuil du 19 au 22 novembre 2007, sous la présidence de Madame Hélène GUIGNARD-BARTEAU, représentante du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dans les nouveaux locaux de l'Office dans le bâtiment « Arborial ».

Madame GUIGNARD-BARTEAU et le Directeur, Monsieur Paul LUU, ont accueilli les membres du Conseil nouvellement nommés lesquels ont désigné Monsieur Éric NELSON comme nouveau Président du Conseil de direction de l'ODEADOM. Cette nomination sera officialisée par un décret du Président de la République. Ainsi, Monsieur Éric NELSON présidera les débats du Conseil de direction jusqu' en 2010.

Le Directeur, Monsieur Paul LUU, a présenté dans le cadre de son exposé, un panorama complet de l'agriculture des territoires ultramarins des océans atlantique et indien ainsi que les faits marquants pour l'ensemble des filières agricoles en 2007.

L'année 2007 aura été une année particulière pour la filière banane Antillaise frappée successivement par le cyclone DEAN puis par la polémique liée à l'utilisation passée du Chlordécone. Après la destruction d'une grande part de la production Antillaise, la banane de Guadeloupe et de Martinique devrait revenir sur les étals à partir de février 2008.

Pour la filière canne, les résultats sont contrastés d'un département à l'autre. Après le passage du cyclone GAMÈDE, la Réunion connaît une des plus mauvaises campagnes sucrières depuis 30 ans et il est prévu une baisse de plus de 16% de la production de sucre par rapport à la moyenne décennale. La situation est inverse à la Martinique et surtout à la Guadeloupe où le tonnage de sucre produit, 80 210 t, est le plus important depuis 27 ans.

Les filières végétales de diversification des DOM, touchées par des phénomènes climatiques (cyclone, sécheresse), présentent en 2007 des pertes importantes en terme de production. Ainsi, à titre d'exemple, la filière maraîchère de Martinique a perdu entre 1 et 1,5 cycle de récolte.

Les différentes filières animales de diversification progressent en terme de production dans les différents départements et collectivités, de manière différenciée. Sur la période 2002 – 2006, on peut notamment mentionner la progression de 67% de la production de volailles de chair en Guadeloupe et celle de 9% de la production de viande bovine à la Martinique comme à la Réunion.

Le Conseil de Direction a poursuivi l'examen des nouveaux programmes sectoriels, débuté au cours du Conseil de Direction de novembre 2006, et qui seront en vigueur à compter de cette année.

Le Conseil a notamment traité des grands thèmes suivants :

- conséquences des cyclones GAMÈDE et DEAN ;
- mise en œuvre du programme POSEI IV ;
- budget de l'ODEADOM en 2008 ;
- poursuite de la campagne de promotion du logo RUP.

Conséquences des cyclones GAMÈDE et DEAN

Au cours de l'année 2007, trois des quatre départements d'outre-mer ont été touchés par un cyclone, la Réunion avec le cyclone GAMÈDE au mois de février et les Antilles avec le cyclone DEAN au mois d'août. A l'instar de GAMÈDE qui avait touché les filières agricoles Réunionnaises (fruits et légumes, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

l'élevage et la canne à sucre), le cyclone DEAN a détruit la totalité de la bananeraie Martiniquaise et une grande partie de la bananeraie en Guadeloupe, et a fortement perturbé les filières de diversification Antillaises.

Le Conseil de Direction s'est félicité, comme ce fut le cas pour les Réunionnais, de la solidarité nationale matérialisée par des aides du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en faveur des sinistrés de Martinique et de Guadeloupe suite au passage du cyclone DEAN.

Comme cela avait été décidé pour GAMÈDE, l'ODEADOM participera, bien que modestement en terme budgétaire, à cet effort collectif en n'appliquant pas la règle de dégressivité de 5 % par an, concernant habituellement les aides à l'encadrement des producteurs. Ainsi, les filières Antillaises pourront bénéficier, en terme d'encadrement au titre de l'année 2008 du même niveau d'aide que celui prévu pour l'année 2007.

Mise en œuvre du programme POSEI IV

Un bilan satisfaisant pour la 1^{ère} année de mise en œuvre

Le bilan relatif à la 1^{ère} année de mise en œuvre du programme POSEI France, communiqué aux services de la Commission européenne, a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil de Direction.

De ce bilan, il ressort que le taux de réalisation atteint 90 % avec 109,8 M€ versés au titre de l'année 2006, pour 126,6 M€ disponibles. Le bilan est donc très satisfaisant, d'autant qu'il s'agissait d'une année de transition entre l'ancien programme POSEIDOM III et le nouveau programme POSEI IV.

S'agissant des mesures gérées par l'Office, la réalisation du programme (hors Régime spécifique d'approvisionnement) s'élève à 40,5 M€ de paiement, versés aux bénéficiaires à la date du 30 juin 2007. Concernant le Régime spécifique d'approvisionnement, 1 176 dossiers ont été payés par l'ODEADOM pour un montant total de 15,4 M€.

Le POSEI banane finalisé

Le programme POSEI banane, établi par les autorités françaises en concertation avec les professionnels antillais de la filière, a été approuvé par les services de la Commission européenne en date du 22 août 2007.

En application de ce programme POSEI banane, une circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, signée le 10 septembre 2007, a défini les modalités d'établissement des références historiques individuelles des producteurs. Celles-ci ont été communiquées aux intéressés via leur organisation de producteurs après un important travail collectif associant les groupements, les DAF et l'Office.

Une seconde circulaire ministérielle est actuellement en cours de rédaction, elle précisera les modalités de gestion des droits à prime des producteurs ainsi que celles relatives à la gestion et au paiement de l'aide.

L'ODEADOM a versé, entre le 19 et le 26 octobre 2007, sur la base de l'accord donné par la Commission européenne, une avance de 50% sur l'aide 2007 représentant un montant global de 62,3 M€ pour 704 planteurs via les trois organisations de producteurs antillais.

Le Directeur a précisé que des adaptations du programme étaient en préparation pour tenir compte de la situation résultant des crises récentes ayant touché la production Antillaise.

Les circulaires nationales d'application en ligne

Le Conseil a pris note que toutes les circulaires nationales d'application des différentes mesures ont été signées et qu'elles étaient téléchargeables sur le site internet de l'ODEADOM : www.odeadom.fr.

Le manuel de l'utilisateur en cours de finalisation

Un manuel de l'utilisateur, destiné à l'ensemble des agriculteurs ultramarins, est en cours de finalisation. Ce document se composera d'un volume commun à l'ensemble des départements d'outre-mer et d'un volume reprenant les mesures spécifiques à chaque DOM. Chaque mesure d'aide y sera décrite dans une fiche comprenant notamment les rubriques suivantes :

- qualification des bénéficiaires ;
- modalités de calcul et paiement de l'aide ;
- constitution et remise du dossier.

Ce document sera disponible durant le premier trimestre de l'année 2008.

Un site internet dédié

Lors de la diffusion du manuel de l'utilisateur, un nouveau site internet sera créé : www.posei-france.fr. Ce nouveau site internet permettra de consulter l'intégralité des cinq volumes du manuel de l'utilisateur et de prendre connaissance de l'actualité relative à la mise en œuvre du programme POSEI IV.

Budget de l'ODEADOM en 2008

Dans le contexte budgétaire particulièrement contraint, souligné par le Directeur, le budget de l'Office est globalement conforté et lui permettra d'assurer pleinement ses missions au service de l'agriculture ultramarine.

Le conseil de Direction a adopté le budget 2008 de l'Office qui s'élève pour sa part nationale à 9,959 M€ dont 5,817 M€ pour les interventions en faveur du développement de l'ensemble des filières agricoles d'outre-mer.

Poursuite de la campagne de promotion du logo RUP

Alors que la première campagne de promotion sur le marché intérieur de l'Union européenne portant sur le logo des régions ultrapériphériques (RUP) est entrée dans sa 3^{ème} et dernière année avec un bilan extrêmement positif, l'ODEADOM a lancé un appel à propositions pour une deuxième campagne triennale qui concernera la banane comme ambassadrice avec à ses côtés d'autres productions agricoles, comme le melon et l'ananas, également destinées au marché communautaire.

L'Union des Groupements de Producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique, en collaboration notamment avec la filière melon de Guadeloupe et de Martinique et la filière

ananas Victoria de la Réunion, devrait déposer auprès de l'Office un nouveau projet de programme de promotion de trois années.

Après examen et avis de l'ODEADOM et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le projet de campagne de promotion sera présenté, pour acceptation, aux services de la Commission européenne lesquels devront se prononcer au plus tard le 30 juin 2008.

Questions diverses

L'ODEADOM a présenté un état des lieux des études conduites en 2007 et celles prévues en 2008 et pour les années suivantes, sous la supervision de la mission « Études & suivi-évaluation » :

- expertise de la filière caprine des départements et collectivités d'outre-mer ;
- expertise de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) dans l'ensemble de l'outre-mer français ;
- état d'avancement des travaux développés en collaboration avec la DGAL et le CIRAD sur les usages mineurs dans les départements d'outre-mer (moyens de lutte contre les ravageurs ou les maladies dans un contexte de production tropical).

Enfin, VINIFLHOR a présenté aux membres du Conseil de Direction, un état des lieux des programmes opérationnels résultant de la réforme de l'Organisation Commune de Marché (OCM) fruits et légumes et exposé les principes du nouveau règlement d'application en cours d'élaboration. Cette présentation a été l'occasion de faire le point sur le partenariat ODEADOM/VINIFLHOR.

A la demande du Conseil de Direction, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales a fait une présentation de la situation des Accords de Partenariat Économique (APE). Un débat riche et nourri a permis aux professionnels d'exprimer leur vive inquiétude quant aux conséquences de ces accords pour les productions ultramarines.

Enfin, dans le contexte de la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP), les membres professionnels du Conseil de Direction ont tenu à adopter une motion, destinée aux plus hautes autorités de l'État, rappelant les spécificités de l'ODEADOM et le nécessaire maintien et renforcement de l'institution au service de l'agriculture ultramarine.



Le Conseil de Direction s'est clos par une visite, le 22 novembre du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis.

Cette visite, conduite par Monsieur Francis LEFÈVRE, Secrétaire général de la SEMMARIS et ancien Directeur de l'Office, a permis à l'ensemble des membres du Conseil de Direction, notamment les représentants professionnels, de découvrir ou redécouvrir les secteurs les plus représentatifs du MIN de Rungis (marée, produits carnés, produits laitiers, fruits et légumes et horticulture) et de mieux percevoir la place modeste qu'y occupent les produits ultramarins.



Le prochain Conseil de Direction se tiendra du 19 au 23 mai 2008 en Guadeloupe.

Contacts presse :

Stéphane JORET au 06-79-95-29-66 (stéphane.joret@odeadom.fr)

